



### RÉSUMÉ SUR L'IDENTITÉ

Chacun de nous a une identité dès sa naissance. Elle comporte plusieurs éléments (nom, prénom, date et lieu de naissance, numéro national d'identité, nationalité, sexe, histoire familiale). L'identité est un droit donné par la Convention des droits de l'enfant de 1989. L'identité ne peut être enlevée à quelqu'un. En changer est possible mais il faut de bonnes raisons. Elle nous rend unique.

Les preuves de notre identité sont gardées à l'Etat Civil. Pour prouver son identité, nous avons des documents comme la carte d'identité, le passeport ou le livret de famille.

Etat civil : service de la mairie qui enregistre les naissances, mariages et décès.

### RÉSUMÉ SUR LA NATIONALITÉ

La nationalité fait partie de notre identité. On est français quand on est né en France et qu'au moins un des deux parents est français. On peut devenir français quand :

- On est né en France mais nos parents sont étrangers mais vivent en France. On peut devenir français à notre majorité.
- On se marie avec un(e) français(e).
- Un étranger peut demander une naturalisation s'il vit en France depuis 5 ans.

Un français peut aussi obtenir la nationalité d'un autre pays.

Nationalité : Appartenance d'une personne à un pays

### RÉSUMÉ SUR L'AUTORITÉ PARENTALE ET LES DEVOIRS DES ENFANT

Aristote et Olympe sont encore mineurs car ils ont moins de 18 ans. Par conséquent, ils sont jeunes et tout ne leur est pas permis. Leurs actions sont contrôlées afin qu'ils deviennent de plus en plus autonomes. Les parents ou les responsables légaux exercent l'autorité parentale.

Autorité parentale : Autorité des parents sur leurs enfants pour leur sécurité et leur développement. Elle peut être retirée.

### RÉSUMÉ SUR LES DROITS ENFANTS

Les enfants ont de nombreux droits. En grandissant, ils en obtiennent d'autres (conduite accompagnée). La plupart des droits s'obtiennent à la majorité. Les mineurs sont donc à part car ils sont encadrés par les adultes. Ils doivent faire comprendre aux enfants ce qui est grave. Si un mineur commet des actes trop graves, il peut être présenté devant un juge. Il proposera souvent d'abord des mesures éducatives.

Les adultes doivent aussi les enfants à régler les conflits



## FICHE DE RÉVISION : L'ENFANT, UNE PERSONNE AVEC DES DROITS ET DES DEVOIRS



### I. JE DOIS ÊTRE CAPABLE DE RESTITUER LE COURS (DÉFINIR LES MOTS DU COURS ET RÉPONDRE À DES QUESTIONS SUR LE COURS)

1. Qu'est-ce que l'Etat Civil ? .....
2. Dis-moi les éléments constituant l'identité.....
3. Qu'est-ce que la nationalité ? .....
4. Quelles sont les conditions pour devenir français ? .....
5. Quelle est la date de la Convention des Droits de l'enfant ? .....
6. Qu'est-ce que l'autorité parentale ? .....
7. A quel âge obtient-on tous des droits ? .....
8. A quel âge est-on majeur ? .....
9. Que se passe-t-il si un mineur commet des actes trop graves ? .....

### II. JE DOIS ÊTRE CAPABLE DE PRÉLEVER DES INFORMATIONS DANS UN DOCUMENT SIMPLE

Je dois être capable de comprendre et d'expliquer ce que je dois faire dans des situations précises  
Je dois être capable de répondre à des questions sur un texte ou une photo en faisant des phrases simples.

### III. JE DOIS ÊTRE CAPABLE D'ÉCRIRE CORRECTEMENT

Je dois être capable de rédiger un texte d'une demi-douzaine de lignes en faisant des phrases simples.  
Je peux m'entraîner en faisant les sujets suivants

- Qu'est-ce que l'identité ?
- Qu'est-ce que la nationalité ?
- Un mineur peut-il tout faire ?
- Quels sont les droits et les devoirs d'un mineur ?